

Formulaire type pour soumettre une communication à l'attention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en vertu des dispositions du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est entré en vigueur le 22 décembre 2000. Il habilite le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, un organe composé de 23 experts indépendants, à recevoir et à examiner des communications et des pétitions émanant de particuliers ou de groupes de particuliers, ou formulées en leur nom, qui prétendent être victimes de violations des droits protégés par la Convention.

Pour être examinée par le Comité, une communication :

- Doit être écrite;
- Ne peut pas être anonyme;
- Doit se référer à un État partie à la fois à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à son Protocole facultatif;
- Doit être soumise par, ou au nom d'un particulier ou d'un groupe de particuliers relevant de la juridiction d'un État qui est partie à la Convention et au Protocole facultatif. Si une communication est présentée au nom d'un particulier ou d'un groupe de particuliers, leur consentement est nécessaire, à moins que la personne qui soumet la communication puisse montrer qu'elle agit en leur nom en l'absence d'un tel consentement.

Une communication n'est *pas* normalement étudiée par le Comité :

- Si toutes les voies de recours offertes par le droit interne n'ont pas été épuisées;
- Si la même question est ou a déjà été examinée par le Comité ou dans le cadre d'une autre procédure internationale;
- Si elle concerne une violation présumée qui se serait produite avant l'entrée en vigueur du Protocole facultatif pour l'État en question.

Pour qu'une communication soit examinée, la victime ou les victimes doivent accepter de divulguer leur identité aux autorités de l'État ayant commis la violation présumée. Si elle est recevable, la communication sera portée confidentiellement à l'attention de l'État partie concerné.

* * *

Si vous voulez soumettre une communication, veuillez suivre les directives données plus bas d'aussi près que possible. En outre, veuillez soumettre toute information utile qui vous serait communiquée *après* la soumission de la communication.

On trouvera des compléments d'information sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et sur son Protocole facultatif, ainsi que sur le règlement intérieur du Comité, à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/index.html>>.

Directives pour la présentation de la communication

Le questionnaire suivant est à remplir par tous ceux qui souhaitent soumettre une communication à l'attention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en vertu des dispositions du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le questionnaire doit être rempli de façon aussi complète que possible.

Communication à adresser au :

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes,
Aux soins de la Division de la promotion
de la femme,
Département des affaires économiques
et sociales
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
2 United Nations Plaza
DC-2/12e étage
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique
Télécopie : 1-212-963-3463

**1. Informations concernant l'auteur
ou les auteurs de la communication**

- Nom de famille
- Prénom
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Numéro de passeport ou de carte d'identité (si disponible)
- Sexe
- Situation de famille/enfants
- Profession
- Appartenance ethnique, affiliation religieuse, groupe social (si l'information est pertinente)
- Adresse actuelle
- Adresse de destination de toute correspondance confidentielle (si elle diffère de l'adresse actuelle)
- Numéros de télécopie, de téléphone, de courrier électronique
- Indiquez si vous soumettez la communication en qualité de :
 - Victimes présumées. S'il s'agit d'un groupe de personnes présumées victimes, donnez des renseignements élémentaires sur chaque personne.
 - Mandataire des victimes présumées. On apportera la preuve du consentement des victimes ou les raisons qui justifient la soumission de la communication sans leur consentement.

**2. Informations concernant les victimes
présumées (si elles diffèrent de l'auteur
de la communication)**

- Nom de famille
- Prénom
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Numéro de passeport ou de carte d'identité (si disponible)
- Sexe
- Situation de famille/enfants
- Profession
- Appartenance ethnique, affiliation religieuse, groupe social (si l'information est pertinente)
- Adresse actuelle
- Adresse de destination de toute correspondance confidentielle (si elle diffère de l'adresse actuelle)
- Numéros de télécopie, de téléphone, de courrier électronique

3. Informations sur l'État partie concerné

- Nom de l'État partie

4. Nature des violations présumées

Fournir une information détaillée à l'appui de votre requête, notamment :

- Une description des violations présumées et des auteurs présumés
- Date(s)
- Lieu(x)
- Dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui n'auraient pas été respectées. Si la communication renvoie à plusieurs dispositions de la Convention, décrire séparément chaque affaire.

5. Mesures prises pour épuiser les voies de recours internes

Décrire les mesures prises pour épuiser les voies de recours internes : par exemple, tentatives d'utiliser des moyens juridiques, administratifs, législatifs, relatifs à des programmes ou politiques, pour obtenir réparation :

- Types de recours formés
- Date(s)
- Lieu(x)
- Qui a engagé l'action en justice?
- Autorité ou organe sollicité
- Nom du tribunal examinant l'affaire (éventuellement)
- Si les recours internes n'ont pas été épuisés, expliquez pourquoi.

Il est à noter qu'on trouvera ci-joint des exemplaires de la documentation pertinente.

6. Autres procédures internationales

La même affaire a-t-elle déjà été examinée ou est-elle en cours d'examen dans le cadre d'une autre procédure internationale ou d'un règlement international? Si c'est le cas, précisez :

- Le type de procédure(s)
- Date(s)
- Lieu(x)
- Résultats éventuels

Il est à noter qu'on trouvera ci-joint des exemplaires de la documentation pertinente.

7. Date et signature

Date et lieu : _____

Signature de l'auteur et/ou des victimes :

8. Liste des documents joints (ne pas envoyer d'originaux, uniquement des photocopies)